

Crédit d'impôt à l'emploi—Loi

M. Maurice Harquail (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, je reprends la parole pour compléter la première intervention que j'ai faite cette session. Je voudrais en profiter pour m'associer aux autres députés de la Chambre et vous présenter, madame le Président, toutes mes félicitations et mes meilleurs vœux de succès dans l'exercice de vos nouvelles fonctions.

Comme je l'ai dit l'autre soir, le bill C-19 est une mesure législative très importante que la Chambre doit étudier rapidement. Je rappelle avec plaisir que le très distingué leader de l'opposition à la Chambre m'a interrompu l'autre soir pour déclarer qu'il était prêt à se montrer coopératif pour qu'on adopte rapidement cette mesure législative importante.

M. Baker (Nepean-Carleton): Je suis un chic type.

M. Harquail: Tous les députés s'accordent pour reconnaître, je crois, que nous devons tout essayer, en tant que gouvernement, pour juguler le chômage le plus rapidement possible dans notre pays.

L'autre soir, vers la fin du débat, j'ai insisté sur l'importance que revêt le programme de crédit d'impôt à l'emploi pour les jeunes de notre pays. Les jeunes Canadiens qui représentent plus de la moitié du nombre total de chômeurs souffrent plus du chômage que les autres groupes. Le programme de crédit d'impôt à l'emploi a contribué à aider les jeunes à s'intégrer au marché du travail. A ce jour, environ 55 p. 100 des participants se divisaient également entre hommes et femmes de vingt-cinq ans ou moins.

Des statistiques probantes indiquent que les premières expériences d'une personne sur le marché du travail influent considérablement sur ses emplois et ses revenus futurs. Soit dit en passant, les emplois obtenus par l'entremise de ce programme ont de bonnes chances de devenir permanents. A Terre-Neuve, à l'Île du Prince-Édouard, en Ontario, au Manitoba et en Alberta, plus de la moitié des employeurs ont fait savoir que ces nouveaux emplois se poursuivraient au-delà des cinquante-deux semaines maximum nécessaires à l'obtention de crédits d'impôt. En Saskatchewan, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et au Québec, plus de 57 p. 100 des employeurs pensaient que ces emplois continueraient et 41 p. 100 des employeurs de la Colombie-Britannique le pensaient aussi.

Au cours de l'année financière 1979-1980, quelque 39,000 contrats ont été signés et environ 51,000 Canadiens ont été embauchés. Les petites entreprises comptant une vingtaine d'employés ou moins ont signé 75 p. 100 de tous les contrats et 40 p. 100 d'entre elles comptaient normalement un maximum de cinq employés. Le programme a été une source importante d'emplois pour les femmes qui constituent 34 p. 100 des personnes embauchées grâce à cette initiative.

Je répète ce que je disais au début de mon intervention l'autre soir, nous devons tous accepter de collaborer à l'adoption de ces mesures qui soulageront les chômeurs canadiens.

Outre cette mesure, surtout en ce qu'elle s'applique à la région de l'Atlantique, nous appuyons le programme Canada au Travail et nous espérons que le gouvernement le maintiendra puisqu'il permettra de créer des emplois au cours des mois à venir. Les jeunes bénéficieront de cette initiative et aussi du programme Perspectives-Jeunesse, qu'on est actuellement à réviser, et d'autres mesures déjà approuvées. Par ailleurs, le gouvernement consacrera certaines sommes, au cours de l'été,

à la création d'emplois destinés aux jeunes diplômés d'université qui arrivent sur le marché du travail.

Les petites entreprises canadiennes ont accepté sans réserve le programme de crédit d'impôt à l'emploi, dont nous prolongeons l'application comme mesure provisoire en attendant que le ministre présente à la Chambre sous peu de nouvelles mesures de création d'emplois. L'acceptation des crédits d'impôt par les petites entreprises se reflète dans le fait que 77 p. 100 de tous les accords ont été conclus avec des entreprises d'une vingtaine d'employés ou moins, comme je l'ai mentionné plus tôt. J'ai reçu de nombreuses demandes de renseignements de ma propre région et j'ai eu des entretiens avec des personnes qui exploitent avec succès de petites entreprises. Elles attendent avec impatience que la mesure soit adoptée par la Chambre et mise en application.

Le programme plaît aux employeurs parce qu'ils peuvent retirer jusqu'à \$4,160 par personne embauchée aux conditions prévues. Les employeurs de toutes les provinces de l'Atlantique et ceux de la Gaspésie au Québec ont droit à cette somme. Les employeurs de la plupart des régions urbaines peuvent recevoir un crédit fiscal maximal de \$3,120 par employé embauché aux termes du programme, tandis que dans le reste du pays, le maximum est de \$3,640.

Je sais que nous pouvons, si nous le voulons, nous éterniser à employer des mots savants, à citer des chiffres mais, plutôt que de retarder l'adoption de cette mesure, je veux tout simplement profiter de l'occasion pour souligner l'importance des avantages qu'elle apportera surtout aux provinces de l'Atlantique où nous avons des régions désignées aux termes du programme d'expansion économique régionale, régions où le chômage saisonnier est extrêmement élevé.

Je suis vraiment très heureux d'avoir eu l'occasion de participer au débat de façon positive. J'ai déjà signifié mon appui pour la motion, et j'espère qu'avec la collaboration de tous les partis à la Chambre le bill C-19, tendant à modifier la loi sur le crédit d'impôt à l'emploi, sera vite adopté et mis en application.

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Merci beaucoup, monsieur l'Orateur. C'est la première fois que j'ai l'occasion de participer au débat depuis le début de cette législature; je tiens tout d'abord à vous présenter mes félicitations, à vous-même et, par votre intermédiaire, à M^{me} le Président, pour avoir été promu aux hautes fonctions que vous occupez maintenant. Je sais que vous vous acquitterez tous les deux de vos responsabilités avec une dignité et une impartialité telles que les députés de tous les côtés de la Chambre en seront honorés et qu'ils seront convaincus d'avoir fait un excellent choix.

Des voix: Bravo!

M. Beatty: Permettez-moi de dire que j'ai une nette impression de déjà vu en faisant mon premier discours de cette législature, car je n'ai eu qu'une seule fois l'occasion de parler au cours de la législature précédente, à l'occasion du débat sur une proposition de notre gouvernement qui visait à offrir à tous les Canadiens un crédit d'impôt sur les intérêts hypothécaires et sur l'impôt foncier. Ce crédit aurait allégé le fardeau que la hausse des taux d'intérêt et de l'impôt foncier fait peser sur des millions de Canadiens.